

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2024, le vingt six mars à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 8 Présents : 5 Votants : 6	Date de convocation : 13 mars 2024 Référence : 01_CS_26_03_24
------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

Délégués TITULAIRES présents : M. RAYMOND Vincent, Mme DUTHEIL Bernadette, M. PIREYRE Jérôme, M SALLES Daniel et M. SCHAAL Philippe.

Délégués TITULAIRES excusés : Mme QUINTON Amalia.

Délégués TITULAIRES absents : M. ONDET Jean-Michel et Mme VESSIERE Martine.

Procurations : Mme QUINTON Amalia donne procuration à M. RAMOS Jean-Louis.

N°01_CS_26_03_24

OBJET : : Adoption du compte de gestion 2023 - Budget Assainissement Non Collectif (ANC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 à L. 2312-4 et L2313-1 et suivants,

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Monsieur Denis LOYE, Comptable public en poste au Service de Gestion Comptable Clermont et Amendes et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat.

Le Président précise que Monsieur Denis LOYE a transmis au conseil syndical son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité en valeur des écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Monsieur Denis LOYE,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'ADOPTER le compte de gestion présenté, pour l'exercice 2023, qui concerne l'Assainissement Non Collectif et dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier, le 26 mars 2024,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
BELDA José

